

## BAIE DU FEBVRE, 12e. Mars, 1821.

Le nombre des ames de la Paroisse de la Baie, 2780.

Propriétaires résidens sur leurs terres, 348.

Il n'y a plus de terres à concéder.

Les premières concessions se sont faites en 1706.

Nombre des Baptemes depuis 1810 jusqu'à 1820, 1459,  
Mariages, 230, Sépultures, 754.

Total des engagés qui reçoivent des gages, 61. Total des  
enfans de famille sans recevoir de gages, 136.

Total des filles au-dessus de 18 ans, 147.

Un quart d'enfans de famille désireroient avoir des terres  
ainsi que les engagés ci-dessus mentionnés.

Les terres du plus grand nombre des tenanciers sont entre  
deux et trois arpens. Au Sud de la Baie il y a une autre  
Seigneurie appelée Courval, dont je ne connois pas assez le  
fonds de la terre pour vous en faire connoltre la valeur. Plu-  
sieurs établissemens s'y forment; ils seroient déjà considé-  
rables si les rentes assignées à chaque terre n'étoient point  
aussi fortes qu'elles sont. Diminuez, ou plutôt que l'on  
trouve un moyen d'encourager de jeunes cultivateurs, et bien-  
tôt le défrichement des terres d'un Seigneur fera les progrès  
les plus rapides. Aucun de nos jeunes gens ne désirent s'é-  
tablir dans les Townships, parce qu'ils manqueroient des se-  
cours de la Religion. Drummondville en est un exemple. S'il  
y avoit un Prêtre, grand nombre de jeunes gens de ma Pa-  
roisse et de celles qui m'avoisinent iroient bientôt prendre  
des terres. Cet endroit deviendroit bientôt florissant, car il y  
a des chemins qui, de la Baie, communiquent à cet endroit.

FOURNIER, Ptre.

---

NICOLET, 5e. Mars 1821.

1. La population de cette Paroisse est de 2700 ames.
2. Le nombre des chefs de famille est de 325 qui résident  
sur leurs terres.
3. Le nombre des gens appartenant à la famille des tenan-  
ciers est de 520, et celui des engagés d'environ 50.
4. La plus grande étendue de terre cultivée ou possédée par  
un seul tenancier est de 400 arpens environ.
5. Cinq propriétaires possèdent chacun une terre ou des terres  
équivalentes à trois terres de dimension ordinaire, et 15 ont  
des établissemens qui en formeroient deux.